



PROCES-VERBAL n° 4

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 22 septembre 2008

Le conseil communautaire du val saint-vitois s'est réuni à la salle de convivialité d'Etrabonne, après convocation légale, sous la présidence de Pascal ROUTHIER, président.

Présents : 32 Mesdames et Messieurs les délégués : Claude VUAILLAT, André HAEGELIN, Michel GUELLE, Pascal HERRMANN, Bernard JOLYOT, Florian SIMON, Daniel POURET, Daniel JOUFFROY, André PHARISAT, Jacqueline BATAILLARD-KOCH, Thierry MALESIEUX, Christophe LEMONIER, Didier AUBRY, Elodie LOUISET, Pierre BARBIER, Christian BELTRAMELLI, Michel LANQUETIN, Arnaud GROSPERRIN, Claudie GARNIER, Pascal ROUTHIER, Annick JACQUEMET, Dominique NICOLIN, Oumar N'DIAYE, René POIGNARD, Thierry COURTOIS, Anne BIHR, François BEAUSSIER, Jean Marc JOUFFROY, Géraldine LAMBLA, Jean-Claude ZEISSER, Pascal PETETIN, André FERRER,

Absents Brigitte SCRIBE par Claudine ROUSSEL, Didier PAINEAU par Bernard DROZ, Thierry DAIGRE
suppléés : 4 par Véronique REVEILLON, Thierry BOILLLOT par Jean Luc BOULANGER

Absents : 6 Pascal BOZON-VERDURAZ, Marc DUPONT, Philippe ROSSI, Saïd HASNAOUI, Alain REGNIER, Jean-Pierre LAFORGE,

Secrétaires : Anne BIHR, conseillère communautaire, assistée de Françoise MIGNOTTE, secrétaire de la Communauté de communes du val saint-vitois.

Le président procède à l'appel des délégués communautaires, le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 20 h 30.

- Approbation du procès-verbal n° 3 du 30 juin 2008

L'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal n° 3 de la séance du 30 juin 2008 qui est signé par les délégués communautaires.

1 PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2007

Concernant le rapport d'activités 2007 de la CCVSV, un cédérom avec les rapports annuels par compétence est remis aux 16 communes.

➤ **Le rapport d'activités 2007 de la Petite Enfance est présenté par Régine Embarek et Patrice Arnoux.**

Les Pandas : progression de la fréquentation en 2007. Une modification en septembre 2006 a été mise en place concernant le mode d'attribution des places, ce qui a favorisé les enfants de la CCVSV : 4 demi-journées par semaine, alors que les enfants de l'extérieur n'ont le droit de réserver que 2 demi-journées par semaine. Pour l'année 2008 (durée des travaux du multi accueil) les Pandas ont élu domicile dans les locaux de l'ancienne gendarmerie. Un travail est mené entre l'équipe des Pandas et la coordinatrice pour élaborer le projet pédagogique du futur multi accueil et pour réfléchir ensemble sur les aménagements.

Le Trotti'bus : la fréquentation mensuelle en 2007 est en progression pour atteindre 60 % presque tous les mois. Une légère baisse à la coupure de la période estivale.

Pour 2008, le Trotti'bus poursuit sa réflexion pour développer au mieux ses actions : envisager éventuellement l'agrément de nouvelles salles dans de nouveaux villages en fonction de la fréquentation et de la fluctuations des naissances entre autre.

➤ **Le rapport d'activités 2007 du Transport à la Demande est présenté par André Ferrer**

Après trois années de fonctionnement, il est intéressant d'établir un comparatif de la fréquentation par mois selon les lignes et suivant les années 2005, 2006 et 2007.

- **Ligne A :** cette ligne connaît une régularité depuis juin 2004 (630 usagers en 2005, 855 en 2006, 878 en 2007)
- **Ligne B :** depuis 2005, cette ligne connaît des taux de fréquentation relativement bas comparé aux autres lignes (28 usagers en 2005, 48 en 2006 et 17 en 2007)
- **Ligne C :** depuis 2005, cette ligne montre une certaine régularité (209 usagers en 2005, 236 en 2006, 209 en 2007)
- **Ligne D :** depuis 2005, cette ligne montre une fréquentation très variable selon les mois (175 usagers en 2005, 286 en 2006, 150 en 2007)

Depuis sa création, le service fait preuve de régularité, que ce soit dans sa fréquentation mensuelle que dans sa fréquentation par ligne ou par lieu de visite.

➤ **Le rapport d'activités 2007 du Pôle Emploi est présenté par Pascal Herrmann**

La CCVSV poursuit son action en faveur de l'emploi. Le Pôle Emploi a été mis en place en mai 2004 : ces trois années de service aux demandeurs d'emploi se sont révélées fructueuses et positives.

Le taux de réussite au 31 décembre 2007 est de : 72 %

Des personnes ont trouvé une solution par le biais du pôle emploi et du réseau de parrainage.

Suite à notre convention avec l' ANPE, des ateliers de formation sont mis en place chaque mois à la CCVSV.

DELIBERATIONS

2 Modifications budgétaires au budget principal

Jean Claude Zeisser, vice-président chargé des finances, explique qu'il y a lieu de procéder à différentes modifications budgétaires en investissement ainsi qu'en fonctionnement dans le budget principal suite aux remarques de la Préfecture et du Trésor Public pour la bonne exécution du budget.

I - : INVESTISSEMENT

- En recettes d'investissement :

- R 001 : Excédent d'investissement 2007	budgétisé 72 225 €	modifié 178 750 €	soit un écart de 106 525 €
----------------------------------------------------	---------------------------	--------------------------	-----------------------------------

Pour équilibre du budget :

- Article 1641 : emprunts	budgétisé 640 000 €	modifié 584 000 €	soit - 56 000 €
-------------------------------------	----------------------------	--------------------------	------------------------

(réalisé auprès de la Banque Populaire un prêt de 500 000 € + prêt CAF à 0 % de 84 000 €)

- en dépenses d'investissement :

- Article 2313 - immobilisations en cours-constructions : **+ 50 525 €**

Total dépenses et recettes de 1 699 904 € (contre 1 649 379 € budgétisé)

Les explications entendues, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette modification budgétaire au budget principal concernant la section d'investissement.

II - : FONCTIONNEMENT

- Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 Charges à caractère général

Article 616 primes d'assurances	Budgétisé 4 500 €	Modifié + 24 500 €	Soit + 20 000 €
Article 60612 énergie – électricité	Budgétisé 800 €	Modifié + 3 800 €	Soit + 3 000 €

➤ Prélèvement de 23 000 € sur l'excédent 2007

Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice **597 500 €** (contre 574 500 € budgétisé)

- Recettes de fonctionnement :

Article 7311 – contributions directes	Budgétisé 301 000 €	Modifié 311 283 €	Soit + 10 283 €
---------------------------------------	---------------------	-------------------	-----------------

Suite à l'augmentation des 4 taxes la somme correspondante est de **346 120 €**

diminuée de la participation au plafonnement sur la valeur ajoutée aux entreprises pour 2008 de **34 837 €**

soit un total de 311 283 € .

Article 7321 – attribution de compensation	Budgétisé 2 414 €	Modifié 1 094 €	Soit - 1 320 €
--------------------------------------------	-------------------	-----------------	----------------

Article 74833 Etat compensation Taxe Prof	Budgétisé 0 €	Créé + 587 €	Soit + 587 €
Article 74834 Etat compensation Taxe fonc.	Budgétisé 0 €	Créé + 733 €	Soit + 733 €
		TOTAL	+ 1 320 €

Total des recettes de fonctionnement de l'exercice	649 827 €	(contre 639 544 € budgétisé)
Total des recettes de fonctionnement avec excédent	923 299 €	(contre 913 016 € budgétisé)
Résultat	325 799 €	(contre 338 516 € budgétisé)

Les explications entendues, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette modification budgétaire du budget principal concernant la section de fonctionnement.

3 Modifications budgétaires au budget des Ordures Ménagères

Jean Claude Zeisser, vice-président chargé des finances, explique qu'il y a lieu de procéder à différentes modifications budgétaires suite aux remarques du Trésor Public pour la bonne exécution du budget, à savoir : Compte tenu de la nouvelle comptabilité M4 au 01/01/08, les prévisions de cession d'éléments d'actifs sont enregistrés au Compte 024 Recettes d'investissement, le Compte 775 étant seulement le compte d'encaissement du produit de la cession.

Les modifications sont :

C/ 775	Recettes de fonctionnement		- 600 €
C/ 023	Dépenses de fonctionnement	virement section investissement	- 600 €
C/ 024	Recettes d'investissement	cession actif	+ 600 €
C/ 021	Recettes d'investissement	virement de la section de fonct	- 600 €

Les explications entendues, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette modification budgétaire du budget des Ordures Ménagères concernant la section d'investissement.

4 Modifications des délégations du Conseil Communautaire au Président

Afin d'assurer un travail efficace sans pour autant réunir le conseil communautaire exagérément, le Président explique qu'il convient de modifier les délégations qui lui ont été confiées par le conseil communautaire le 10 avril 2008 :

Aussi, il leur propose d'accorder au Président les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires
- 2° De procéder à la réalisation des offres destinées au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires,
- 3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont prévus au budget
- 4° décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 5° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 6° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
- 7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- 8° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600. euros,
- 9° De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 10° De fixer dans la limite de l'estimation des services fiscaux (service des domaines), le montant des offres de la Communauté de communes à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,
- 11° D'intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice ou défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle pour la durée de son mandat pour tous contentieux intéressant la Communauté de communes et constituer avocat à cet effet.
- 12° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L L332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 13° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 million d'euros.

Après débat, l'assemblée accepte par 32 voix pour et 4 abstentions donne délégation spéciale au président pour les attributions énoncées.

5 Mises à disposition de personnel de la commune de Saint-Vit

- Madame Monique Pointurier :

Une convention de mise à disposition de service entre la commune de Saint-Vit et la Communauté de communes du val saint-vitois est à mettre en place pour le ménage à la crèche à compter du 1^{er} décembre 2008.

L'agent titulaire sera affecté à la crèche pour le ménage des locaux pour un temps de 26 heures par semaine et cette mise à disposition fera l'objet d'un reversement de 100 % de la rémunération de l'agent toutes charges comprises.

L'agent sera placé sous l'autorité du président de la Communauté de communes du val saint-vitois.

- Monsieur **Olivier LATRAYE** :

Une convention de mise à disposition de service entre la Commune de Saint-Vit et la Communauté de communes du Val Saint Vitois est à mettre en place pour de la formation " appropriation du matériel, branchement, paramétrage " des kits WIZEO à compter du **1^{er} octobre 2008**.

L'agent titulaire sera chargé de former les administrés une ou plusieurs soirées par semaine et cette mise à disposition fera l'objet d'un reversement à la commune de Saint-Vit par la CCVSV de la rémunération de l'agent toutes charges comprises, au prorata des heures effectuées.

L'agent sera placé sous l'autorité du président de la Communauté de communes du val saint-vitois.

Les explications entendues, les délégués communautaires acceptent, à l'unanimité, ces mises à disposition et autorisent le président ou le vice-président à signer les conventions.

INFORMATIONS

6 - MULTI ACCUEIL - Marché public de la crèche : lots 16 et 18

Pour le marché public du multi accueil, le lot 16 " mobilier intégré " et le lot 18 " signalétique avaient été infructueux lors de la 1^{ère} consultation en décembre 2007, il a été nécessaire de procéder à une 2^{ème} consultation en juin 2008.

L'ouverture des plis de ces 2 lots a eu lieu le 17 juillet 2008 , et les montants retenus pour le marché sont :

- lot 16 mobilier intégré	Entreprise VIROT	43 826.89 € HT	52 416.96 € TTC
- lot 18 signalétique	KENOBI	4 410.00 € HT	5 274.36 € TTC

Devant l'urgence de la situation (obligation d'ouvrir en décembre) la Préfecture du Doubs a exceptionnellement autorisé le Président à signer les dits lots par anticipation.

7 - Zone d'activité économique la Foulottière - Délibération par délégation pour création d'un exutoire

Suite aux préconisations de la loi sur l'Eau et aux différentes études hydrologiques que nous avons menées avec le Cabinet Reile, la Communauté de communes se voit dans l' obligation de récupérer les eaux pluviales des 6 hectares à commercialiser ainsi que la tranche 2 des bâtiments de Système U. Afin de respecter ces préconisations, il s'avère indispensable de créer un nouvel exutoire.

La construction des deux dernières cellules de Système devant se terminer à la rentrée, il était urgent de faire ces travaux pendant l'été. C'est pourquoi, le président a souhaité prendre une délibération par délégation , en vertu des pouvoirs confiés, sur la base de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, lors de la séance communautaire en date du 10 avril 2008.

L'exutoire a été localisé au lieudit « bois de la Murie » ; les travaux ont consisté à se raccorder entre le réseau eaux pluviales récemment construit le long de la voie nouvelle jusqu'audit exutoire. Pour ce faire, trois entreprises ont été consultées dont les montants sont :

STD	104 862.50 HT
LACOSTE	89 907.50 HT
TTT	100 076.88 HT

Au vu de ces 3 offres, l'entreprise LACOSTE a été retenue pour un montant de 89 907.50 € HT.

8 - L'énergie éolienne

Didier Aubry, vice-président chargé de l'Environnement, fait un résumé de la réunion organisée le 11 août dernier avec la Commission environnement et la société Ecovent. Cette société a dû ou doit en fonction des mairies intervenir auprès des communes intéressées par une réunion auprès de chaque conseil Municipal. Il explique le déroulement de la préféabilité du projet, du permis de construire avec toutes les études nécessaires, les mesures compensatoires. Tout ce travail doit se faire en concertation avec les communes concernées, ainsi que la CCVSV et au frais de la société Ecovent, qui pourrait assurer l'exploitation et la maintenance d'une dizaine d'éoliennes. Ce dossier est délicat, demandera du temps et l'accord de différents partenaires et bien sûr l'aval de la Préfecture.

Une autre société nous a également sollicité : VSB énergies nouvelles qui a retenu dans une première approche une zone potentielle répartie sur les communes de Saint-Vit, Ferrières-les-Bois, Pouilley-Français et Villers-Buzon. Chacune de ces 4 communes a reçu un dossier

- Une prochaine réunion sur un projet éolien est prévue le mercredi 08 octobre à 18 h 30 à la salle de réception du complexe sportif Michel Vautrot de Saint-Vit avec les quatre conseils municipaux concernés ainsi que la commission Environnement.

9 - Réhabilitation des décharges

Didier Aubry, vice-président chargé de l'Environnement, explique que le dossier de réhabilitation des décharges communales de la CCVSV avance. Trois réunions de lancement des travaux ont été organisées sur les communes d'Abbans-Dessous, d'Abbans-Dessus et de Ferrières-les-Bois, en présence de représentants de ces trois communes, du SYBERT et de l'entreprise SACER. Celles-ci ont permis de faire le point sur les travaux programmés et sur le planning d'intervention correspondant.

Sur l'ancienne décharge de Saint-Vit qui a servi de déchetterie jusqu'en 2004, une coloration a été entreprise récemment pour étudier le devenir des eaux de surface et voir l'impact sur l'environnement proche et plus lointain. En fonction des résultats obtenus des travaux de réhabilitation seront ou non à réaliser.

10 - Formation à la lutte alternative au désherbage

Didier Aubry, vice-président chargé de l'Environnement propose en accord avec la Commission Environnement une formation sur l'impact des désherbants sur la qualité des eaux de notre communauté de communes et du département, la meilleure maîtrise de l'usage des désherbants et l'étude de solutions alternatives (paillage, écorce, lutte thermique, etc...). Cette formation est assurée par la Fredon et est entièrement prise en charge par le Conseil Régional.

Trois formations sont proposées :

- Jeudi 16 octobre : formation des élus de la CCVSV (tous les conseillers municipaux sont invités) à Saint-Vit à 20 h Salle du conseil .
- Jeudi 13 novembre : soirée de sensibilisation pour la population de la CCVSV à la Salle de réception du complexe sportif Michel Vautrot de Saint Vit à 20h
- Une troisième formation est prévue en novembre pour les employés communaux et se déroulerait à **Saint Vit** aux ateliers municipaux. Cette formation serait prévue sur une journée avec une partie en salle et une plus pratique sur le terrain (préparation de bouillie de désherbant, contrôle du volume, précaution pour la santé et l'environnement, réalisation de désherbage thermique ...). Il serait souhaitable que chaque employé communal en charge de cette problématique puisse y participer.

11 - Haut débit

- fin du déploiement de WIZEO sur toutes les communes de la CCVSV ;
- à ce jour, tous les habitants des 16 communes ont accès au Haut débit .

12 - POLE EMPLOI

Pascal Herrmann présente le bilan ponctuel du Pôle Emploi pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 1^{er} septembre 2008 :

- 63 personnes inscrites à ce jour (41 femmes et 22 hommes) dont la moyenne d'âge est de 40,7 ans.
- 27 personnes en durée de chômage de moins d'un mois.
- 67.4 % personnes sont de niveau 5 (CAP - BEP) et de niveau 6 (sans diplôme)

Le nombre de demandeurs d'emploi parrainés est en augmentation par rapport à 2007.

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 23 heures.